AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-8-71 205366

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.30.34
88.06.15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administratice, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

SUPPLEMENT N° 4 AU BULLETIN N° 131 d'AOUT 1971 - MAINE-et-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE .... P 43
SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 131 d'AOUT 1971 - VENDEE .... P 41
SARTHE - MAYENNE .... P 36

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE - Le 2éme vol d'Eudémis s'est poursuivi tardivement. Des oeufs localement très nombreux, ont été déposés récemment, mais l'importance des pontes est très irrégulière. Ces oeufs arrivent actuellement à éclosion. En conséquence :

- dans les vignobles de la Loire-Atlantique habituellement attaqués par l'Eudémis, il y a lieu d'exécuter un traitement immédiat.
- dans les vignobles du Maine-et-Loire autres que ceux du Saumurois, où les attaques d'Eudémis sont fréquentes (vignobles des côteaux du Layon notamment), il y a également lieu d'exécuter un traitement immédiat.
- dans les vignobles du Saumurois, les pontes sont rares et une intervention ne se justifie très localement que là où des attaques récentes sont constatées.
- dans les autres vignobles, il n'y a également lieu d'intervenir que dans les parcelles où des attaques récentes sont constatées.

MILDIOU - Les pluies du mois d'août ont permis une extension du mildiou. Les taches sont parfois nombreuses sur la jeune végétation et d'autres taches doivent apparaître dans les derniers jours d'août.

- dans les vignobles de la Loire-Atlantique et dans le vignoble de Muscadet de Maine-et-Loire, il y a donc lieu d'exécuter un nouveau traitement sur les pointes dans les premiers jours de la semaine du 30 août au 4 septembre, dans toutes les parcelles de vigne où une végétation nouvelle est apparue depuis la dernière application.
- dans les vignobles de Maine-et-Loire autres que ceux de Muscadet et des vignes grêlées du Saumurois, et dans les vignobles des autres départements, il y a lieu de terminer de toute urgence le traitement conseillé dans la note du 11 août qui devait être exécuté dans la semaine du 16 au 21 août.
- dans les vignobles grêlés du Saumurois, il y a lieu de terminer de toute urgence le traitement conseillé dans la note du 20 août et de l'étendre à l'ensemble des vignes grêlées. La protection de ces vignes doit être parfaite pour la fin de la semaine en cours.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES -

- Vergers de pommiers et de poiriers de l'extrême Nord de la Loire-Atlantique, du Nord de la Sarthe et de la Mayenne - Un traitement dirigé contre la 2éme génération de carpocapse doit être exécuté dans les derniers jours de la semaine en cours.

Respecter crupuleusement la législation en vigueur concernant les délais d'emploi des insecticides avant la récolte.

TAVELURES DU POIRIER et DU POMMIER - Dans les vergers où des taches existent un fongicide actif contre les tavelures devra être rajouté à la bouillie anti-carpocapse.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 25 AOUT 1971.

35

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX